

Europe Solidaire Sans Frontières > Français > Asie > Cambodge > Histoire (Cambodge) > Les Khmers rouges (Cambodge) > **Cambodge, Vietnamiens et Cham : le génocide khmer rouge reconnu pour la (...)**

Cambodge, Vietnamiens et Cham : le génocide khmer rouge reconnu pour la première fois par le tribunal international

samedi 10 août 2019, par [PHILIP Bruno](#) (Date de rédaction antérieure : 16 novembre 2018).

Le tribunal parrainé par l'ONU a rendu vendredi un verdict historique contre le régime des Khmers rouges, qui a conduit à la mort près de 2 millions de personnes entre 1975 et 1979.

Sommaire

- [Unité nationale](#)
- [« Equivalent au verdict de \(...\) »](#)

Près de quarante ans après l'invasion des troupes vietnamiennes entrées au Cambodge pour libérer le pays de l'horreur khmère rouge, fin décembre 1978, les deux derniers grands dirigeants encore en vie du régime ont été, vendredi 16 novembre, déclarés coupable de « génocide ».

Le régime de Pol Pot, chef suprême mort en avril 1998 sans avoir été jugé, sinon par ses pairs lors d'un simulacre de procès, était de longue date communément taxé de « génocidaire » par survivants et observateurs. Mais c'est la première fois que le tribunal chargé de juger les Khmers rouges à Phnom Penh a officiellement reconnu Nuon Chea, 92 ans, ex-numéro deux du régime, et Khieu Samphan, 87 ans, ancien chef d'Etat du « Kampuchéa démocratique », comme responsables de crimes qualifiés de « génocide ».

Le jugement portait sur la volonté des Khmers rouges de cibler également, outre les « ennemis du peuple » parmi la majorité khmère, les Vietnamiens du Cambodge ainsi que les Cham, une minorité musulmane : alors que l'expression d'« autogénocide » était souvent utilisée jusque-là, elle fait place aujourd'hui au qualificatif sémantiquement plus approprié de « génocide », dans la mesure où les Khmers rouges se sont aussi rendus coupables de crimes à l'encontre de populations éliminées du fait de leur ethnicité.

Les deux accusés, ultimes survivants d'un régime qui fit sans doute près de deux millions de morts, répondaient de leurs crimes devant les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC). Cette appellation alambiquée fut la résultante d'un compromis passé entre le gouvernement cambodgien et les Nations unies. Depuis 2006, c'est donc un tribunal hybride, composé de juges cambodgiens et internationaux, qui jugeait les derniers Khmers rouges.

Unité nationale

A part Kaing Guek Eav, alias « Douch », l'ancien chef du centre de détention et de torture de Tuol Sleng, condamné à la prison à vie en 2012, les autres dignitaires du régime ont échappé aux

sentences du tribunal : Ieng Sary, qui fut ministre des affaires étrangères du régime, est décédé en prison en 2013, à l'âge de 87 ans ; son épouse Ieng Thirith, ex-ministre des affaires sociales, est morte en 2015, dans un état de démence avancée.

Nuon Chea et Khieu Samphan avait déjà été condamnés à la prison à vie en 2014 pour crimes contre l'humanité, notamment pour avoir ordonné l'évacuation forcée de la population de Phnom Penh, en avril 1975.

Lire aussi Au Cambodge, le tribunal spécial « déçu » après la mort d'Ieng Sary

Vendredi, le président du tribunal Nil Nonn a jugé que Nuon Chea, étant « chargé de l'exécution des ordres donnés par Pol Pot », il est donc « responsable, en tant que dirigeant, pour tous les crimes, ce qui inclut les crimes de génocide contre les membres de l'ethnie cham ». De son côté, Khieu Samphan a été jugé coupable pour les crimes commis à l'encontre de la minorité vietnamienne, mais pas contre les Cham.

Le jugement de vendredi devrait être le dernier passé par un tribunal qui ne jugera vraisemblablement pas d'autres membres du régime khmer rouge. Le premier ministre cambodgien Hun Sen, en poste depuis trente-trois ans, lui-même ancien transfuge khmer rouge, a toujours estimé qu'avec les jugements de Nuon Chea et de Khieu Samphan prendrait fin ce procès. Au nom de l'unité nationale, aucun autre Khmer rouge ne devrait ainsi plus être inculpé. La cour avait cependant décidé, il y a quelques années, de diligenter des enquêtes contre quatre ex-cadres khmers rouges de niveau intermédiaire. Mais les investigations n'ont débouché sur rien et les poursuites ont même été abandonnées contre l'une d'entre eux, en 2017.

« Equivalent au verdict de Nuremberg »

« Ce verdict est équivalent à celui de Nuremberg pour les CETC, et restera particulièrement important pour le Cambodge, la justice internationale et l'histoire », a estimé vendredi David Scheffer, qui occupait encore, le mois dernier, les fonctions d'expert au tribunal pour le secrétaire général des Nations unies.

A propos des crimes contre les Vietnamiens du Cambodge, « des milliers étaient restés au Cambodge [après 1975] et ont été systématiquement exterminés jusqu'en 1979 », a écrit l'historien Ben Kiernan dans son livre *Le Génocide au Cambodge* (Gallimard, 1998).

Quant à la minorité musulmane cham, de l'ordre de 250 000 personnes en 1975, le même auteur estime qu'« un tiers a péri durant les années du Kampuchéa démocratique ». Empêchés de pratiquer leur religion, comme tous les autres Cambodgiens, les Cham furent notamment forcés de manger du porc, de renoncer à leurs noms musulmans, et il leur était interdit de parler leur langue.

Des rébellions éclatèrent en 1975 contre les soldats khmers rouges dans des villages de la province de Kompong Cham, qui porte le nom de la minorité. Dans son livre *The Cham Rebellion* (Centre de documentation du Cambodge, 2006), Ysa Osman souligne qu'après ces révoltes, « les Khmers rouges estimèrent que, si les Chams continuaient de vivre ensemble, d'autres rebellions éclateraient. Ils décidèrent alors de les déloger de leurs terres ancestrales et d'éradiquer tout signe d'une identité cham ».

Bruno Philip (Bangkok, correspondant en Asie du Sud-Est)

P.-S.

- Le Monde. Publié le 16 novembre 2018 à 04h00 - Mis à jour le 16 novembre 2018 à 12h25 : https://www.lemonde.fr/asi-pacifique/article/2018/11/16/cambodge-verdict-historique-dans-le-proces-des-derniers-chefs-khmers-rouges_5384158_3216.html